



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

1. Prise de la licence

À tout moment dans l'année, un **nouveau membre** peut prendre une licence au tarif de base. L'acceptation de cette licence est conditionnée à la possibilité d'offrir une place au sein d'une équipe.

Le club doit engager en juillet les équipes pour la saison suivante. Pour cela, nous devons connaître nos effectifs pour fin juin. En conséquence, **le renouvellement de la licence doit être fait pour la mi-juillet (dernier délai).**

Si ce n'est pas le cas :

- **Une majoration de 20 € sera appliquée.**
- Le club pourra refuser ces inscriptions si celles-ci viennent gêner les équipes déjà inscrites.

Pour les Loisirs, la limite d'inscription est fixée au **30 septembre**. Au-delà de cette date, le bureau n'acceptera pas la pratique du basket sans licence pendant un créneau attribué au BVB.

Aucune licence ne sera remboursée ni aucun rabais ne sera consenti en cours de saison sportive.

2. Participation aux entraînements

La participation aux entraînements est nécessaire pour progresser individuellement et collectivement.

Les éducateurs exigent votre présence aux entraînements. Pensez à **prévenir en cas d'absence** et arrivez 5 à 10 min avant pour que l'entraînement puisse démarrer à l'heure.

3. Formation(s) des jeunes licenciés

La formation du licencié ne s'arrête pas à la formation du joueur. Le bureau et les éducateurs considèrent que la formation d'un licencié se doit d'être la plus globale possible. Pour cela, nos licenciés sont formés à d'autres fonctions dès la catégorie U11.

- En U11, U13 et U15 : Formation à la table de marque, puis Formation à l'Arbitrage
- En U17, U20 et séniors : Formation d'entraîneur (Brevet fédéral)

Ces formations permettent à chaque jeune de compléter sa formation de joueur et ainsi de progresser en tant que basketteur ou basketteuse.

4. Arbitrage et tenue de tables de marque

Dès que vous êtes licencié au club, vous vous engagez, à partir du niveau U11, à participer à la tenue de la table de marque ou à l'arbitrage des autres équipes.

Pour cela, un planning est réalisé pour vous indiquer la date et l'horaire du match sur lequel vous devez être présent. A partir de séniors, le rôle de responsable de salle peut également vous être attribué sur un ou plusieurs matches sur la saison.

Qu'importe votre rôle, vous devez arriver au minimum 15 minutes avant le début de la rencontre et vous manifester auprès du responsable de salle (visible par son brassard jaune).

Si vous êtes indisponible pour remplir cette tâche le jour désigné, il est **de votre responsabilité de vous faire remplacer** en demandant aux personnes de votre équipe ou des autres équipes (ce n'est pas le rôle des éducateurs, des dirigeants ou des salariés).

Tout manquement à cette convocation pourra être sanctionné d'un match de championnat à domicile.

Vous voulez être arbitrés dans de bonnes conditions, alors votre participation active est nécessaire.

5. Participation des parents au bon fonctionnement du club

Lorsque les parents amènent leur(s) enfant(s) à la salle, ils doivent s'assurer avant de repartir **que la séance d'entraînement ou le match a bien lieu et qu'un éducateur est bien présent.**

A la fin de la séance, les parents doivent **venir chercher leur enfant dans la salle. Le club est responsable des jeunes lorsqu'ils sont dans la salle et pendant le créneau horaire d'entraînement ou du match.**

La responsabilité des parents commence donc où celle du club s'arrête.

Les parents des jeunes licenciés participent à la tenue du bar, au lavage des maillots et aux déplacements pour les entraînements et les matches. Un parent responsable est, pour cela, désigné dans chaque équipe de jeunes afin de faciliter les échanges entre le club et les parents.

Tout au long de l'année et lors des temps forts de la saison, nous vous solliciterons sur 2 dates. Comme lors du Tournoi Régional U15 (en mai) qui est l'évènement phare de notre club !! Mais aussi une seconde date au choix : le loto, la fête du basket...



6. Respect

Le respect des arbitres, des coaches, des bénévoles et de tout autre acteur d'une rencontre est une valeur primordiale à laquelle le club tient particulièrement.

Le comportement des joueurs ou des parents lors des entraînements et/ou des matches doit être positif à tout point de vue. Il est donc primordial d'éteindre son téléphone (voire de le laisser à la maison) pour les entraînements comme pour les matches.

Quel que soit le rôle tenu, chacun se doit **d'avoir un comportement approprié et respectueux envers l'ensemble des acteurs (joueurs, arbitres, adversaires, parents, bénévoles...)**. Dans le cas contraire, **le responsable de salle est en droit d'agir et de vous demander de quitter la salle.**

Il en est de même pour les joueurs et les coaches qui peuvent **se voir interdire de jouer sur un ou plusieurs matches s'ils montrent un comportement violent** (violences physiques, mais également verbales).

En cas de comportement inadapté, le bureau pourra également sanctionner le licencié concerné, ou à défaut l'enfant licencié, si le fautif est un parent non licencié au club.

Les fautes techniques, disqualifiantes... entraînant une ou plusieurs amendes, **sont à la charge du licencié** (adulte ou parents).

7. Composition des équipes

Les équipes sont constituées par les éducateurs et seulement par eux. Ceci, afin de constituer des équipes de niveaux homogènes pour que chaque jeune joue au niveau le plus adapté à sa progression individuelle. La **notion de groupe** est primordiale et au cours de l'année, dans une même catégorie, des jeunes peuvent passer de l'équipe 1 à 2 (ou 2 à 3 le cas échéant) et/ou inversement selon les décisions des éducateurs. **Les principes de composition d'équipes sont par ordre d'importance :**

- 1/ Le niveau de jeu et la progression d'une saison à l'autre
- 2/ Le potentiel de progression détecté par les éducateurs lors des entraînements
- 3/ La fréquentation aux entraînements et la motivation

8. Composition des groupes d'entraînement

Afin de favoriser la progression individuelle de chacun(e), les éducateurs peuvent être amenés à proposer des groupes d'entraînements qui diffèrent des équipes composées pour les différents championnats. L'objectif est le même que pour la composition des équipes : constituer des groupes d'entraînements de niveaux homogènes pour favoriser la progression individuelle de chaque jeune.

9. Planning des entraînements et matches

Un planning des entraînements est établi à chaque début de saison, en tenant compte des critères de disponibilités des éducateurs, des créneaux disponibles des salles de sports, du nombre de jeunes par séance et de l'heure la plus adaptée en fonction des catégories d'âges.

La fusion du Poiré-sur-Vie et des Lucs-sur-Boulogne nous amène à jouer et/ou s'entraîner dans ces communes. Cette répartition est essentielle afin de garantir, à chaque catégorie, un nombre cohérent d'entraînements, au vue du nombre d'équipes.

Le planning des entraînements est donné à chaque licencié dès que possible, généralement vers la fin août. A chaque période de vacances scolaires, un planning spécial vacances est envoyé par mail. Le planning des matches est, quant à lui, hebdomadaire. Chaque début de semaine, le planning du week-end suivant est réceptionné par le parent référent qui le transfère ensuite à l'équipe de son enfant, par mail ou via les réseaux de communication tels que Whatsapp.

10. Réunion de parents

Au début de la saison, une réunion avec chaque équipe ou catégorie permet de fixer les bases du fonctionnement de la saison :

- Composition des équipes et des groupes d'entraînement
- Détermination du parent responsable pour chaque équipe
- Présentation de la saison sportive et planning des matches de la 1^{ère} phase

11. Engagement Société et Mixités

Le Club ainsi que les licenciés s'engagent aussi dans des activités sociétales, telles que le tri sélectif, l'écologie, le respect des autres, le vivre ensemble, la lutte contre le racisme et les violences, le basket santé et handicap... Chaque licencié se doit de respecter les valeurs de tolérance et de respect envers autrui.



12. Tournois

Les équipes jeunes du club participent au(x) tournoi(s) proposé(s) par le Comité de Vendée de Basket-Ball, notamment celui du 1^{er} mai ou le Tournoi du Père Noël pour les plus jeunes.

Nous engageons également 1 voire 2 équipes féminines et masculines maximum à notre Tournoi International U15.

Pour tous les autres tournois, l'inscription est de la responsabilité de l'éducateur, en concertation avec les parents et les joueurs. Le club prend en charge l'inscription de l'équipe (après validation par le bureau). Tous les autres frais (logement, nourriture, transport,...) restent à la charge des familles.

13. Acceptation du règlement intérieur.

En prenant votre licence, vous acceptez l'ensemble des points du règlement intérieur du club.